

SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

PARCELLE AVOISINANT LA CHAPELLE SAINT-HOSPICE

Alpes Maritimes

46

Site Inscrit

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Site Inscrit

Arrêté du 31 mai 1932

Propriété

Publique et privée

Superficie

0,04 ha

Autres mesures de protection concernant le site

- SC Cap Ferrat (15/07/1975)
- SI Littoral de Nice à Menton (20/03/1973)
- Rayon de protection de 500 mètres :
- MH classé Tour des chevaliers de Malte (27/08/1931)
- MH inscrit Chapelle de Saint Hospice (13/05/1929)

Autres protections au titre des sites sur la commune

- SC Chapelle de Saint Hospice à St-Jean Cap Ferrat et terrains communaux l'environnant (16/01/1932)
- SC Domaine Public Maritime du Cap Ferrat (30/06/1972)
- SI Terrains littoraux du Cap Ferrat (12/09/1966)
- SI Port et anse des Fourmis à Beaulieu-sur-Mer (08/01/1969)



COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

La pointe de Saint Hospice à Saint Jean Cap Ferrat constitue l'un des lieux emblématiques de l'identité locale. La vie de l'hermite sanctifié sous le nom de Saint Hospice nous est relatée par les écrits de Grégoire de Tours, un de ses contemporains du VI^{ème} siècle. Le saint venu d'Egypte aurait vécu à cet endroit, et la tour qui l'aurait abritée a été remplacée par une chapelle au XI^{ème} siècle. La chapelle actuelle, plus récente, est, avec son auvent voûté, typique de l'architecture religieuse vernaculaire des Alpes-Maritimes. A quelques mètres de la chapelle, s'élève la tour éponyme, vestiges d'un fort plus important construit en 1560 par le duc de Savoie. C'est un point de repère et un jalon très connu sur le littoral.

La chapelle et ses abords «couverts de pins et d'oliviers» sont considérés au début du XX^{ème} siècle comme un des plus beaux points de vue sur le littoral. «La vue, du sommet de ce promontoire, s'étend du Mont Boron à la côte italienne et les levers de soleil sur la pleine mer, spectacle que très peu de lieux de la Côte d'Azur peuvent offrir, y sont féériques.» Extraits du rapport de classement de la chapelle Sainte Hospice daté du 10/03/1929.

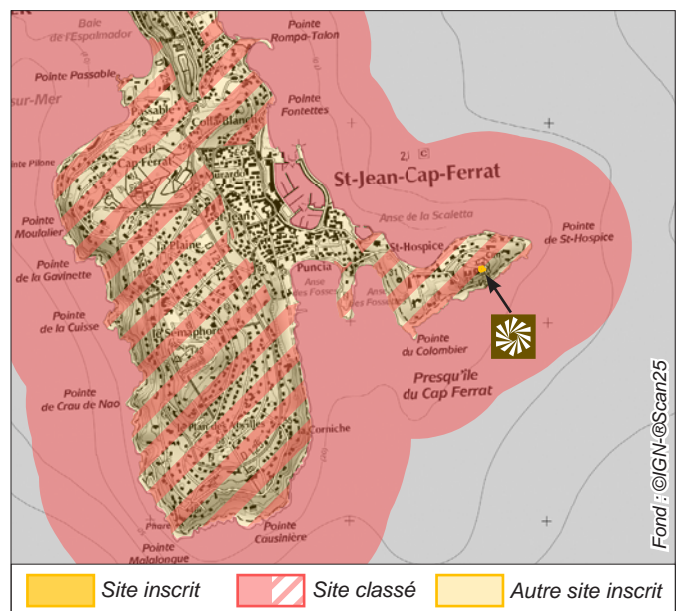
Etat actuel / Observations

Les deux sites, classé et inscrit, de la chapelle Saint Hospice forment un ensemble indissociable. La chapelle et les terrains attenants dont le cimetière, sont propriété communale et classés au début de 1932. La municipalité qui est à l'origine de la demande de classement, désirait que tout le pourtour de la chapelle soit protégé. Du fait de la non adhésion au classement du propriétaire de la parcelle visée, celle-ci est inscrite à l'inventaire des sites pittoresques. Le site est aujourd'hui totalement compris dans le site classé du Cap Ferrat.

La parcelle inscrite en 1932 est aujourd'hui incluse dans une propriété incluant la tour Saint Hospice (M.H.). De cette propriété privée close et ceinturée de hautes haies opaques, est détachée une petite enclave attenante à la chapelle. Sur cette enclave, ouverte au public, est érigée une monumentale (11 mètres) statue de la Vierge en métal de style naïf. Cette statue devait primitivement couronner la tour Saint Hospice.

La développement des pinèdes et des clôtures végétales des propriétés voisines a réduit les ouvertures vers la mer, ce qui accroît le caractère paisible et intime de la chapelle et du cimetière. L'endroit reste une destination touristique principalement accessible à pied, contournée par le sentier de promenade du littoral, itinéraire très pratiqué.

LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE

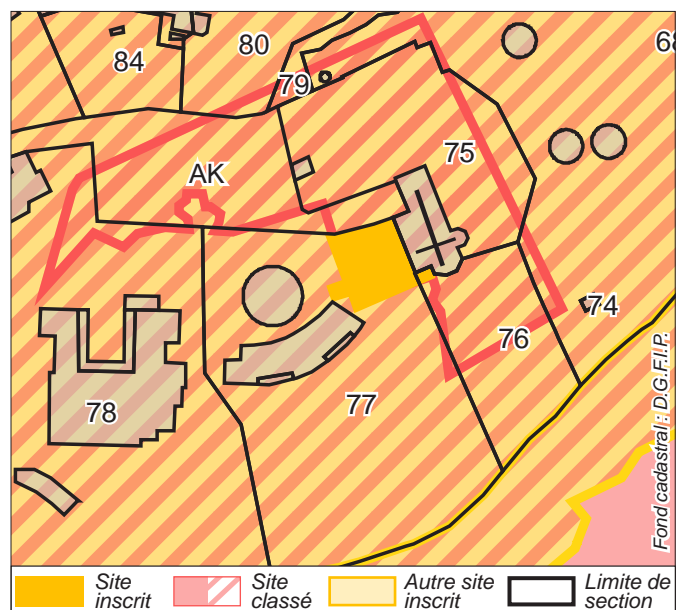


Arrêté du 31 mai 1932

La parcelle cadastrale n°864 de la commune de Saint Jean Cap Ferrat (Alpes-Maritimes) avoisinant la chapelle Saint Hospice classée parmi les sites appartenant aux Hoirs⁽¹⁾ Gal est inscrite sur l'inventaire des sites dont la préservation présente un intérêt général.

La délimitation de ce site correspond sur le **cadastre actuel** aux références suivantes : Section AK parcelles n°76 et 77 pour partie.

1- Héritier, ordinairement en ligne directe.



Report du périmètre sur le cadastre actuel